



Intensification et développement durable des systèmes de production

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration de politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. **Intensification et développement durable des systèmes de production ;**
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

La mise en œuvre du programme d'**Intensification et développement durable des systèmes de production** vise à améliorer la productivité des espèces végétales, animales et halieutiques en exploitant le potentiel de croissance des ressources dont dispose le pays. Les taux de croissance moyenne attendus pour les principaux sous secteurs sont : cultures vivrières 10,24%; cultures de rente 10,80%; élevage 6,42%; sylviculture et forêts 6,77%; pêche 6,75%. Ces performances permettront la réalisation d'une croissance de 9,63% nécessaire pour atteindre l'OMD I à l'horizon 2015.

Activités

La réussite d'un tel programme nécessite une combinaison d'interventions notamment :

- i) Réhabilitation/aménagement des périmètres irrigués, retenues d'eau, bas-fonds et leur mise en valeur.
- ii) Gestion durable des ressources naturelles et meilleure conservation du capital terre.
- iii) Amélioration de la fourniture et intensification de l'utilisation des intrants agricoles.
- iv) Dynamisation de la production animale et halieutique.
- v) Facilité d'accès à la terre et amélioration de la fertilité.
- vi) Facilité d'accès à la mécanisation.

Coût estimatif

Le coût global du programme est de 562,4 milliards de FCFA.

SOUS-PROGRAMMES

I. PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif :

Réduire de moitié le taux d'érosion des sols estimé à environ à 7% des terres cultivées.

Activités :

- i) Amélioration de l'accès à la terre et restauration des potentialités des sols.
- ii) Promotion et dynamisation des pratiques de terrasses suivant les courbes de niveau sur les terres des plateaux et les régions montagneuses du Togo (Régions des Plateaux, centrale et de la Kara).
- iii) Renforcement des capacités des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement et leur impact sur les activités économiques.
- iv) Promotion des techniques agro-forestières.
- v) Intensification de l'utilisation des engrais organiques et des cultures fertilisantes (niébé, arachide et jachère améliorée avec le mucuna).
- vi) Conduite des activités de recherche en appui à la conservation et gestion des ressources naturelles (CGRN).
- vii) Promotion de la restauration du couvert végétal de soutien à l'agriculture.

Coût estimatif : 10,6 milliard de FCFA de 2009 à 2015.

2. PROMOTION DE LA MAÎTRISE DE L'EAU

Objectif :

Aujourd'hui on dénombre environ 200 sites de bas-fonds aménageables presque tous exploités mais pour la plupart non aménagés. Aussi la cible 2011 serait de voir 100% desdits sites aménagés et exploités judicieusement pour augmenter la production tout en préservant ces agrosystèmes. Quant aux périmètres irrigués partiellement aménagés (vallées du Zio et du Mono) la faiblesse de leur mise en œuvre réside dans les difficultés de gestion avec pour conséquence une dégradation des infrastructures malgré leur potentiel. Leur réhabilitation en cours passe par une implication concertée des acteurs à la base et le développement de programmes régionaux impliquant les différents pays riverain des bassins du Mono et de la Volta. D'autres potentialités identifiées (ZAAP, Pole d'entreprises agricoles, PDRI Plaine de Mô) sont explorées pour contribuer à améliorer la productivité agricole.

Activités :

- i) Promotion de l'hydraulique agricole.
- ii) Réhabilitation, création et mise en valeur des ouvrages hydrauliques.
- iii) Promotion de la petite irrigation/Petits aménagements hydro-agricoles.
- iv) Aménagement de bas-fonds pour l'exploitation agricole.
- v) Renforcement des capacités des populations rurales dans la gestion des ouvrages hydro-agricoles.
- vi) Aménagement et mise en valeur de la vallée du Fleuve Mono.
- vii) Aménagement de la vallée de Zio–Mission Tové.
- viii) Aménagement de la plaine de Djagble.
- ix) Valorisation des bas fonds et retenues d'eau dans les régions des Savanes, Kara, Centrales et Plateaux.
- x) Développement Rural Intégré (PDRI) de la plaine de Mô.
- xi) Création des Zones d'Aménagement Agricole Planifiée (ZAAP).
- xii) Installation des jeunes en milieu rural.
- xiii) Création de Retenues Collinaires.
- xiv) Renforcement des capacités des populations rurales dans la gestion des ouvrages hydro agricoles.

Coût estimatif : 298,5 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. AMÉLIORATION DE LA FOURNITURE ET INTENSIFICATION DE L'UTILISATION DES INTRANTS AGRICOLES

Objectif :

Doubler de 16 à 32%, au moins, les superficies emblavées en cultures vivrières qui reçoivent aujourd'hui des engrais chimiques. Tripler au moins d'ici à 2015 la part des semences améliorées utilisées dans les cultures vivrières, qui est de 3% actuellement. Combattre les parasites des cultures qui

compromettent les productions agricoles aussi bien dans les champs qu'au stockage, avec des pertes avoisinant souvent les 40%. L'objectif étant de réduire au moins de moitié ces pertes. Mettre en place des centres d'alevinage et rendre accessible les équipements de pêche qui font défaut pour le développement de l'aquaculture et des pêches. Rendre accessible les intrants d'élevage pour palier aux forts taux de mortalité du bétail lié surtout à l'insuffisance, entre autres, des produits vétérinaires et poussins d'un jour compromettant la viabilité de ce sous secteur.

Activités :

- i) Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants agricoles aux petits producteurs.
- ii) Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants et matériels pour l'élevage.
- iii) Création des points d'approvisionnement de proximité des intrants pour la pêche.
- iv) Renforcement des capacités des producteurs et leurs associations dans la gestion judicieuse des ressources.
- v) Installation et dynamisation de centres de production de poussins d'un jour.
- vi) Installation de centres d'alevinage dans chaque région économique du pays pour la promotion de la pisciculture
- vii) Promotion de la fourniture d'intrants (semences, pesticides, engrais etc.).
- viii) Amélioration de l'accès aux engrais, aux semences améliorées et conseils agricoles adaptés.

Coût estimatif : 141,7 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

4. AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Objectifs :

L'accroissement de la production sans nuire à l'environnement passe nécessairement par l'amélioration de la productivité et l'exploitation des complémentarités régionales. Ce sous-programme vise à (i) promouvoir l'utilisation d'un matériel végétal performant, résistant aux parasites et son renouvellement régulier ; (ii) développer des productions sur la base des complémentarités régionales ; (iii) promouvoir l'élevage des espèces à cycle court parmi les ménages ruraux pauvres ; (iv) dynamiser les activités des centres de sélection animale et halieutique ; (v) renforcer les services de contrôle zoo-sanitaire ; (vi) augmenter la production animale par des élevages spéciaux (aulacodiculture, apiculture, héliciculture, etc.)

Activités :

- i) Conduite d'activités de recherche en appui à la productivité des cultures vivrières, de rente, des espèces animales et halieutiques.
- ii) Promotion de l'élevage familial des espèces à cycle court.
- iii) Promotion de la culture attelée et des unités de motorisation en harmonie avec l'environnement.

- iv) Mise en place d'un mécanisme de gestion concertée des aires de pâturage et des points d'eau.
- v) Développement des élevages piscicoles des espèces à cycle court.
- vi) Promotion de la gestion durable des ressources halieutiques.
- vii) Intensification des campagnes de vaccination pour accroître le taux de couverture zoo-sanitaire.
- viii) Promotion de la mécanisation agricole au Togo.
- ix) Développement des élevages spéciaux.
- x) Promotion de la pisciculture artisanale et de la micro-pêcherie.
- xi) Création de zones durablement libérées de la mouche Tsé-tsé et des Trypanosomes au Togo.
- xii) Appui à la lutte contre le charbon bactérié.
- xiii) Promotion de la production laitière.
- xiv) Prévention et contrôle de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP).
- xv) Renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies animales.
- xvi) Accompagnement phytosanitaire de la production agricole.
- xvii) Appui spécifique à la relance de la production céréalière.
- xviii) Appui spécifique à la relance rapide de la production maraîchère.
- xix) Promotion de la riziculture de bas fonds dans la région de la Kara.

Coût estimatif : 86,8 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

5. GESTION INTÉGRÉE DE LA FERTILITÉ DES SOLS ET SÉCURISATION FONCIÈRE (GIFS)

Objectif :

La viabilité du capital terre et sa préservation sont fortement compromises par les différends de gestion foncière et de pratiques culturelles. Ce sous programme vise à faciliter l'accès au facteur terre et à sécuriser l'exploitation agricole. Les objectifs spécifiques sont : (i) mener des actions pilotes de gestion du terroir dans le cadre de la sécurisation foncière par la réhabilitation et l'installation de 90 comités villageois de développement (CVD) et 400 groupements technico-économiques (GTE) ; (ii) améliorer la gestion de la fertilité des sols par la mise en place de champs écoles en vue de l'adoption des paquets technologiques GIFS ; un total de 120 parcelles d'apprentissage/démonstration de 0,25 ha chacune pour la phase pilote sur deux régions (région maritime et nord-ouest de la région des savanes) impliqueront 12000 agriculteurs regroupés en 600 groupements de 20 agriculteurs ; (iii) formation de 50% des membres des 600 groupements impliqués dans la GIFS pour une meilleure gestion financière et technique.

Activités :

- i) Organisation et campagnes d'information et de sensibilisation sur l'insécurité foncière et le bien-fondé de la GIFS.
- ii) Conduite des activités d'amélioration des sols (amendements organiques et chimiques : GIFS).

- iii) Mise en place de cadres de concertation locaux et régionaux.
- iv) Mise en œuvre d'opérations pilotes de sécurisation foncière.
- v) Facilitation de l'accès à la terre aux groupes vulnérables.
- vi) Elaboration de la politique agro-foncière.
- vii) Mise en place de cadres de concertation locaux et régionaux autour de la question du foncier.

- viii) Vulgarisation des systèmes de lutte contre le Striga et les adventices, protection ne nuisant pas à l'environnement pour les cultures, à prix réduit.
- ix) Renforcement des capacités des communautés rurales dans la conservation du sol.

Coût estimatif : 24,8 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme I: Intensification et développement durable des systèmes de production agricole (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	2009–2011	2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	6 987,70	3 678,40	10 666,10	74,50	10 591,60
2. Promotion de la maîtrise de l'eau/ conservation des sols	266 108,81	32 413,40	298 522,21	30 981,19	267 541,03
3. Amélioration de la fourniture et intensification de l'utilisation des intrants agricoles	52 497,00	89 208,05	141 705,05	63 248,97	78 456,08
4. Amélioration de la productivité et des productions végétales, animales, et halieutiques	74 983,11	11 768,57	86 751,68	24 920,24	61 831,45
5. Gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière	11 400,42	13 371,22	24 771,63	2 144,13	22 627,51
TOTAL PROGRAMME	411 977,03	150 439,64	562 416,67	121 369,01	441 047,66



Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. **Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;**
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

La mise en œuvre du programme **Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness** vise non seulement de booster les filières traditionnelles de rente – café, cacao et coton, mais davantage de concentrer les efforts sur les nouvelles filières à but commercial pour garantir la compétitivité du secteur agricole. Les nouvelles filières concernent le maïs, l'ananas, le manioc, le riz, le soja et l'anacarde, la pisciculture et l'élevage des espèces à cycle court, l'objectif étant de permettre au Togo d'avoir un plus grand accès aux marchés régionaux et internationaux.

Activités

Les activités à réaliser ainsi que les cibles à atteindre pour les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en quatre (4) sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et l'année 2015 la cible.

Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 82 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Objectif :

Accroître la production des cultures traditionnelles et non traditionnelles de rente à travers l'amélioration de l'environnement du climat des affaires au Togo et la promotion de l'intégration des marchés régionaux. La production de coton passera à plus de 100.000 tonnes ; la production de café et de cacao devront atteindre au moins 14.000 tonnes et 8.000 tonnes respectivement. La production du maïs devra avoisiner 1 million de tonnes en 2015 ; la cible pour le riz paddy devra atteindre au moins 200.000 tonnes, pour un rendement moyen à l'hectare de 4 tonnes paddy et un rendement à l'usinage de 60% ; le manioc devra retrouver ses performances de 1966–1967, soit 1 million de tonnes de manioc frais. La promotion et la redynamisation des cultures d'ananas, de soja et d'anacarde devraient permettre au moins de doubler leur niveau actuel de production d'ici à 2015. Il s'agira aussi de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et d'accorder la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région tout en tenant compte des spécificités liées au caractère insulaire ou enclavé de certaines zones rurales ou pays de la région.

Activités :

- i) Promotion de l'investissement privé en offrant une meilleure facilité d'accès au crédit auprès des banques commerciales.

- ii) Sensibilisation des producteurs et de leurs organisations à la pratique de techniques culturelles, pastorales et halieutiques de pointe.
- iii) Mise à contribution des organismes d'appui public et privé dans la fourniture de meilleures pratiques agricoles et commerciales.
- iv) Formation des opérateurs économiques pour le respect des normes de qualité et des engagements contractuels.
- v) Recherche et facilitation de l'accès aux marchés.
- vi) Amélioration de l'outil du système d'information sur les marchés.
- vii) Promotion de la zone de libre échange de la CEDEAO et du TEC (Tarif Extérieur Commun) tout en protégeant les intérêts des petits producteurs.
- viii) Finalisation des négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'APE par la CEDEAO.
- ix) Promotion de l'adoption par la CEDEAO des mécanismes des « produits spéciaux » et de « sauvegarde spéciale » de l'OMC.
- x) Adaptation du régime commercial extérieur en fonction des conditions spécifiques du secteur agricole.

Coût estimatif : 0,6 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. AMÉLIORATION ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE À BUT COMMERCIAL

Objectif :

Le maïs, l'ananas, le manioc, le riz, le soja l'anacarde, entre autres, constituent pour le Togo des opportunités pour un meilleur accès aux marchés régionaux et internationaux. Un accroissement d'au moins 40% de la production totale de chacune de ces spéculations, tout en respectant les normes de qualité requises pour leur exportation, est envisagé d'ici à 2015.

Activités :

- i) Appui aux groupes cibles en conseils spécialisés.
- ii) Promotion des cultures porteuses de croissance (maïs, ananas, manioc, riz, soja, anacarde, arachide, karité, néré).
- iii) Promotion d'un système de communication et information sur les marchés agricoles.
- iv) Organisation périodique, voire annuelle, de foires agricoles pour stimuler l'agrobusiness.
- v) Actualisation des textes législatifs en matière de commercialisation des produits agricoles.
- vi) Mise en place et opérationnalisation d'une cellule de marketing.

Coût estimatif : 10,4 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. TRANSFORMATION ET AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES

Objectif : Accroître le nombre de producteurs et groupements de producteurs dans la chaîne de commercialisation et les

impliquer davantage dans la chaîne de transformation des produits agricoles pour plus de valeur ajoutée. Pour un niveau d'implication jugé faible, de l'ordre de 3%, la cible pour 2015 serait d'augmenter cette participation des petits producteurs organisés en groupements à au moins 25% dans les autres maillons de la chaîne de commercialisation puis dans la transformation.

Activités :

- i) Amélioration des systèmes traditionnels de stockage et conservation au niveau familial.
- ii) Formation des groupes cibles aux techniques de transformation pour répondre aux normes requises.
- iii) Formation à la gestion commerciale pour un meilleur positionnement des produits sur les marchés régionaux et internationaux.
- iv) Promotion des petites unités de transformation artisanales.
- v) Valorisation des produits halieutiques.
- vi) Appui à la transformation et autres traitements post-récolte.
- vii) Recensement, formation et appui rapproché des groupes cibles aux techniques de transformation.
- viii) Appui à la commercialisation (conseil spécialisé, crédit décentralisé, information sur les marchés et opérateurs).

Coût estimatif : 7,7 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

4. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

Objectif :

Améliorer l'accès à certaines zones de production favorables au développement des filières mais enclavées, ou ayant des capacités de stockage et de conservation des produits appropriés, par le renforcement du réseau routier existant jugé insuffisant et en

très mauvais état ; il passe par la création ou la réhabilitation de pistes rurales et ouvrages d'arts (ponts et ponceaux), en synergie avec un renforcement accru des infrastructures de stockage et de communication en milieu rural.

Activités :

- i) Désenclavement des zones à fort potentiel agricole (pistes rurales) et renforcement du réseau routier inter villages et inter urbain.
- ii) Construction et réhabilitation de marchés ruraux (marchés d'approvisionnement), à raison de cinq marchés par préfecture.
- iii) Construction de magasins de stockage pour doubler au moins la capacité de stockage au niveau de chaque région.
- iv) Construction d'un abattoir moderne par région.
- v) Mobilisation des communautés de base à l'utilisation efficace des ouvrages.
- vi) Développement des marchés ruraux (construction et réhabilitation, marchés à bétail).
- vii) Construction, réhabilitation et équipement des structures de traitement et de contrôle des produits carnés.
- viii) Réhabilitation des ranchs Adèle, Namiélé, et de centre d'Elevage d'Avétonou.
- ix) Construction d'une plate forme de transfert des produits de pêche.
- x) Etude de faisabilité de l'ouverture régulière de la passe d'Aného.
- xi) Réhabilitation de la ferme semencière et du parc à bois de Sotouboua.
- xii) Mobilisation des communautés pour l'utilisation efficace des ouvrages).

Coût estimatif : 63,3 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau 1 – Coûts programme 2 : Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2010	Coûts 2011–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations	316,50	330,00	646,50	101,00	545,50
2. Promotion de nouvelles filières de diversification porteuses de croissance	8 916,02	1 471,03	10 387,05	6 662,98	3 724,07
3. Transformation et amélioration de la compétitivité des produits agricoles	1 865,60	5 858,50	7 724,10	220,00	7 504,10
4. Développement des infrastructures rurales	58 031,26	5 233,00	63 264,26	14 423,75	48 840,51
TOTAL PROGRAMME	69 129,38	12 892,53	82 021,91	21 407,73	60 614,18



Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
- 3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;**
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

Le programme **Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles** repose sur le rôle des agriculteurs comme agents économiques et se fonde aussi sur un nouvel équilibre et une collaboration entre les organismes publics et le secteur privé. Aussi le programme de soutien à la professionnalisation des producteurs devra permettre à ces derniers ou à leurs organisations : (i) l'accès aux marchés, (ii) la défense de leurs intérêts, (iii) leur participation aux prises de décision, (iv) l'accès aux services agricoles et (v) leur contribution à l'édification de leur bien-être et celle de la bonne gouvernance locale.

La recherche agronomique devra être essentiellement basée sur la demande. L'évaluation actuelle, fondée sur le ratio d'encadrement d'un encadreur pour 200–250 paysans, ne nous paraît pas pertinente. Aussi les services de vulgarisation et autres services connexes de proximité (radios rurales et autres) devraient-ils permettre de toucher un plus grand nombre de producteurs et autres opérateurs du monde rural. Ceci se fera sous forme de contractualisation progressive garantissant à terme la prise en charge par les groupements de producteurs de certaines tâches d'appui conseil.

Activités

Les activités à mettre en œuvre et les cibles à réaliser pour atteindre les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en sous-programmes. 2007 constitue l'année de base et 2015 l'année cible.

Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 171,1 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. PROMOTION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PRODUCTEURS ET ORGANISATIONS PAYSANNES

Objectif :

Le renforcement de la capacité des Organisations Paysannes (OP) est une orientation apparue nécessaire à partir de 1996, dans l'option de désengagement de l'Etat et d'un meilleur recentrage du rôle des différents acteurs du développement agricole/rural. Il s'agit essentiellement d'améliorer leur participation aux prises de décision ainsi que la défense de leurs intérêts.

Activités :

- i) Actualisation et mise en vigueur de la loi coopérative au Togo.
- ii) Renforcement du cadre légal et réglementaire de la structuration du monde rural.
- iii) Renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs des exploitations familiales.

- iv) Renforcement des capacités des femmes rurales.
- v) Renforcement des capacités des organisations paysannes féminines.
- vi) Renforcement des capacités des OP féminine pour la gestion durable des ressources animales, végétales et halieutiques.
- vii) Promotion de la culture d'entreprise dans les exploitations.
- viii) Amélioration du système de formation initiale et continue.
- ix) Réhabilitation des centres de formation agricole de Gbatopé, Kamina, Adjengré.

Coût estimatif : 60,9 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. RENFORCEMENT DES OPA ET OPEA

Objectif :

Ce sous-programme vise à accroître la participation économique des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des organisations professionnelles économiques agricoles (OPEA), pour leur permettre de jouer un rôle majeur, en tant que prestataires de services à leurs membres, représentants de leurs intérêts, points d'ancrage pour les systèmes de financement et d'instance d'élaboration de projets. Cet objectif est difficilement réalisable par les services d'appui dans leur structuration actuelle ; leur contribution effective à l'atteinte d'un tel résultat requiert, outre le renforcement de leur capacité, une revue des services techniques outillant les techniciens pour transmettre les techniques de marketing, gestion commerciale, etc.

Activités :

- i) Formation dans l'optique commerciale des membres des OPA et OPEA.
- ii) Intensification de la pratique champ-école (parcelles de démonstration).
- iii) Elaboration et conduite d'un test pilote de mécanisme de suivi évaluation et de capitalisation.
- iv) Mise en place d'un système de mutualité agricole.

Coût estimatif : 25,0 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME ADÉQUAT DE CRÉDIT AGRICOLE ET DE MISE EN PLACE D'UN CADRE DE FINANCEMENT DU MONDE RURAL

Objectif :

Faciliter l'accès des producteurs au crédit agricole

Activités :

- i) Promotion des services financiers de proximité.
- ii) Promotion du système de garantie
- iii) Promotion des systèmes de crédit adaptés aux activités de pêche et pisciculture.

- iv) Mise en place d'un fonds de garantie pour inciter le secteur bancaire à accroître son financement dans le secteur agricole.
- v) Incitation des banques à créer des départements spécialisés pour la gestion des portefeuilles agricoles.
- vi) Engagement à la mise en œuvre d'une bourse agricole.

Coût estimatif : 85,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme 3 : Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Promotion et renforcement des capacités des producteurs et organisations paysannes	22 297,66	38 579,41	60 877,07	14 260,27	46 616,80
2. Renforcement des OPA et OPEA	9 842,31	15 158,52	25 000,83	2 482,16	22 518,67
3. Développement d'un système adéquat de crédit agricole	34 428,73	50 789,92	85 218,65	3 783,57	81 435,08
TOTAL PROGRAMME	66 568,70	104 527,85	171 096,55	20 525,99	150 570,55



Renforcement des capacités institutionnelles

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
- 4. Renforcement des capacités institutionnelles ;**
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

Les structures actuelles manquent cruellement de ressources humaines et sont par ailleurs inadéquates au regard des missions à accomplir. Le programme de **Renforcement des capacités institutionnelles** vise à créer un cadre institutionnel plus efficace dans la perspective d'assurer une meilleure conduite des programmes de développement du secteur agricole. Il vise aussi à garantir une meilleure capacité d'absorption des fonds mis à disposition et permettre de réaliser les objectifs de croissance d'au moins 6%, dans le cadre du PDDAA/NEPAD.

Activités

Les activités à mettre en œuvre et les cibles à réaliser pour atteindre les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et l'année 2011 la cible.

Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 55,1 milliards de FCFA pour la période 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES STRUCTURES AGRICOLES (PUBLIQUES ET PRIVÉES)

Objectif :

Ce sous-programme vise à assurer d'une part une coordination effective des actions de toutes les parties prenantes dans le secteur, dans la perspective d'un accroissement progressif des investissements pour atteindre la cible d'au moins 10% du budget national (recommandation du PDDAA/NEPAD), tout en garantissant les charges de fonctionnement des services publics agricoles. D'autre part, il est question de promouvoir le développement de technologies qui prennent en compte l'expression réelle de la demande de la clientèle (les consommateurs, les intermédiaires économiques et les producteurs) et de l'évolution scientifique et technologique en vue d'atteindre les meilleurs niveaux de productivité au plan national et régional. Aussi les structures nationales de recherche doivent-elles accroître leurs capacités et réorienter leurs programmes de recherche à cette fin.

Activités :

- i) Renforcement dans la maîtrise de la programmation, la planification, le suivi-évaluation et la capitalisation des acquis à tous les niveaux.
- ii) Renforcement des ressources humaines au niveau des services techniques.
- iii) Renforcement des capacités des structures d'appui conseil (services techniques, ONG) pour l'accompagnement des organisations à la base.
- iv) Mise en place d'une cellule d'information et de communication pour le développement agricole.

- v) Formation et recyclage des techniciens spécialisés en pêche et en élevage.
- vi) Consolidation de la révision du cadre institutionnel du département.
- vii) Mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêt.
- viii) Renforcement des capacités des services d'encadrement sur la prise en compte des problématiques transversales (genre, droits humains, environnement, VIH/Sida) dans les interventions.
- ix) Elaboration, adoption et mise en œuvre d'une loi portant statut de chercheurs.
- x) Recrutement et gestion de carrière de chercheurs qualifiés dans les différentes structures techniques.
- xi) Revue des programmes de recherche.
- xii) Mise en œuvre de la lettre de service spécifiant les orientations stratégiques et la demande de l'Etat en matière de recherche.
- xiii) Renforcement du partenariat entre les institutions de recherche et les universités du Togo et les autres institutions de recherche de la région.

Coût estimatif : 47,8 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. AMÉLIORATION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET DU SYSTÈME D'INFORMATIONS DE MARCHÉ

Objectif :

Ce sous-programme vise à améliorer la disponibilité, la fiabilité et l'accessibilité des données agricoles pour l'aide à la planification et la formulation de politiques agricoles, et à garantir l'orientation des opérateurs sur les opportunités dans le secteur.

Activités :

- i) Recensement national agricole et amélioration du système de collecte, traitement et diffusion des données.
- ii) Définition et révision périodique des référentiels dans la conduite des enquêtes agricoles pour garantir une plus grande traçabilité des facteurs dans la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS).
- iii) Conduite de bilan saisonnier des campagnes agricoles.
- iv) Mise en place d'un système opérationnel d'informations de marché.
- v) Recensement du cheptel.
- vi) Amélioration des statistiques des pêches au Togo.
- vii) Appui au suivi statistique et à la surveillance des pêches et de l'aquaculture.
- viii) Mise en place d'un système d'alerte précoce pour la culture de la résilience.

Coût estimatif : 7,3 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme 4 : Renforcement des capacités institutionnelles (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Amélioration des capacités des structures d'appui (publiques et privées)	32 585,68	15 184,39	47 770,07	7 740,08	40 029,98
2. Amélioration des statistiques agricoles et du système d'information de marché	6 246,78	1 070,63	7 317,41	561,67	6 755,74
TOTAL PROGRAMME	38 832,45	16 255,02	55 087,48	8 301,75	46 785,72



Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. **Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;**
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme **Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle** est d'assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national sans discrimination. Afin de répondre à cet objectif et en tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire, trois objectifs spécifiques ont été définis à savoir : (i) garantir à tout togolais le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire, (ii) assurer aux ménages et à tout individu la disponibilité et l'accès aux aliments et à l'eau en quantité et qualité suffisantes, à temps, à tous moments, en tous lieux et sans aucune discrimination, et (iii) contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments et de l'eau potable, grâce à des régimes appropriés, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle.

Les résultats attendus du programme d'action relatif au droit à l'alimentation et la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire sont les suivants :

- i) Une étude assortie du cadre législatif, politique et institutionnel conduite au plan national sur le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire est réalisée.
- ii) Un plan d'action pour la responsabilisation des institutions clés (Gouvernement, société civile, cadre de concertation) en vue de la promotion du droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire au Togo est élaboré et validé.
- iii) Un cadre et des mécanismes de concertation sur les questions du droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire sont mis en place et opérationnels.

Activités

Les activités à mettre en œuvre et les cibles à réaliser pour atteindre les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et 2015 la cible.

Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 21,0 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. MISE EN PLACE DU CADRE DE CONCERTATION POUR LA GOUVERNANCE AUTOUR DE L'ALIMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Objectif :

La mise en place d'instances de concertation au niveau national et décentralisé répond à une des préoccupations du gouvernement togolais inscrite dans son Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA, 2008) et conforme à la cinquième priorité de l'ECOWAP « Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles ». Il s'agit d'assurer une coordination effective des actions menées en matière de sécurité alimentaire en responsabilisant toutes les parties prenantes (gouvernement, société civile, opérateurs et chercheurs).

Activités :

- i) Evaluation des mandats, capacités techniques, financières et humaines des institutions gouvernementales.
- ii) Mise en place de filets sociaux et nutritionnels et des instances de concertation sur le droit à l'alimentation au niveau national et décentralisé.
- iii) Identification et analyse des besoins en renforcement des capacités de communication et information.
- iv) Revue du cadre institutionnel, réglementaire, politique, et législatif au Togo.

Coût estimatif : 0,5 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE

Objectif :

La ration alimentaire des ménages, des individus, en particulier celle des groupes vulnérables notamment les femmes et les enfants, est jugée insuffisante et déséquilibrée, avec pour conséquences un fort taux de mortalité infantile et maternelle. Ce sous-programme vise à promouvoir des actions concertées d'éducation nutritionnelle au niveau des populations pour une alimentation saine et équilibrée.

Activités :

- i) Promotion de l'information sur les aspects nutritionnels.
- ii) Renforcement des capacités des agents de santé et des structures d'appui conseils sur les aspects nutritionnels.
- iii) Contribution à la lutte contre les carences en micronutriments et appui à la création et à l'équipement des centres de réhabilitation.
- iv) Recherche en nutrition, technologie alimentaire et qualité des produits.
- v) Amélioration de la sécurité sanitaire et de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale.
- vi) Constitution des stocks de sécurité.
- vii) Appui à la mise en place de cantines scolaires et de jardins scolaires.

Coût estimatif : 7,1 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Objectif :

La couverture en eau potable est jugée très insuffisante, particulièrement en milieu rural et périurbain. Par ailleurs, les capacités de gestion par les populations villageoises des infrastructures disponibles sont très faibles. Il s'agit de contribuer à l'utilisation rationnelle de l'eau et à améliorer l'accès à l'eau potable à une plus grande frange de la population en cohérence avec l'objectif 7 des OMD.

Activités :

- i) Réhabilitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au niveau village.

- ii) Création/installation de nouveaux forages/systèmes d'adduction d'eau villageoise.

Coût estimatif : 5,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

4. PROMOTION DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS, DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE

Objectif :

Les pratiques observées au niveau des acteurs et individus traduisent un état d'ignorance ou de méconnaissance des risques et dangers présents dans les environnements immédiats de la distribution liés aux mauvaises conditions de stockage et de manipulation des produits alimentaires. Il convient d'assurer une large communication pour le changement de comportement

des acteurs et populations pour garantir une sécurité sanitaire des aliments.

Activités :

- i) Amélioration de l'utilisation des produits de conservation des aliments.
- ii) Amélioration des circuits de distribution des aliments et renforcement de la chaîne de froid.
- iii) Contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau.
- iv) Renforcement des laboratoires d'analyse pour le respect des normes et standards internationaux de qualité.
- v) Amélioration de l'accès aux services énergétiques.

Coût estimatif : 8,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme 5 : Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2010	Coûts 2011–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Mise en place du cadre de concertation autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	228,60	288,00	516,60	0,00	516,60
2. Promotion de l'éducation nutritionnelle	4 394,30	2 668,00	7 062,30	0,00	7 062,30
3. Amélioration de l'accès à l'eau potable	3 749,00	1 465,00	5 214,00	0,00	5 214,00
4. Promotion de l'hygiène de la sécurité des aliments et de l'eau	5 685,70	2 513,40	8 199,10	364,74	7 834,36
TOTAL PROGRAMME	14 057,60	6 934,40	20 992,00	364,74	20 627,26



Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole nutritionnelle

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. **Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.**

Objectifs et Résultats Attendus

Les objectifs de ce programme sont d'assurer la mise en œuvre des programmes prévus dans le Programme National d'Investissement Agricole, de mettre en place un Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA, de suivre et d'évaluer l'exécution des activités programmées. Les organes mis en place à ce sujet sont : (i) le Comité National de Coordination et de Surveillance et (ii) le dispositif de suivi-évaluation.

Activités

Les activités à mettre en œuvre sont organisées en sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et 2015 la cible.

Coût estimatif

Le coût global du programme est évalué à 5 milliards de FCFA.

SOUS-PROGRAMME

I. COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION ET DE SURVEILLANCE

Objectif :

Le rôle de ce Comité, composé des représentants des partenaires du développement agricole, est : (i) d'approuver les plans stratégiques et d'actions de mise en œuvre du PNIA, (ii) de définir les priorités de réalisation des actions, (iii) de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets, (iv) de surveiller et de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ce programme.

Activités

- i) Conduite d'une évaluation interministérielle et d'une revue annuelle des dépenses publiques dans le secteur agricole.
- ii) Mise en place d'un cadre de concertation (think-tank) impliquant les bailleurs et les partenaires au développement, les chercheurs et les experts, et les

différents acteurs intervenant dans le secteur agricole pour une meilleure synergie des actions dans le secteur agricole.

Coût estimatif : 3,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

Objectif :

Le rôle du dispositif est de mesurer le degré de mise en œuvre du PNIA et d'évaluer son impact, de s'assurer qu'il s'exécute conformément aux procédures définies d'un commun accord entre toutes les parties prenantes. La direction chargée de la planification agricole est l'institution de pilotage de ce dispositif sous la coordination du Secrétariat Général du MAEP. Pour mener à bien cette mission, il faudra : (i) mettre en place un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation ; (ii) élaborer des procédures de suivi des actions stratégiques ; (iii) élaborer des procédures d'évaluation des actions ; (iv) définir les principaux indicateurs à suivre et organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données ; et (v) analyser et publier les résultats.

Le SAKSS permettra d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays, à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits ciblés de la connaissance, provenant de stratégies pertinentes de recherches, d'analyses objectives et de données locales fiables peuvent être disponibles et utilisés lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes. Le travail du noyau s'articulera autour de quatre composantes principales : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances, le renforcement de capacités, la coordination et la gouvernance. Il facilitera la revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA qui s'opèrent à trois différents niveaux : (i) la revue des progrès au niveau national (ii) la revue par les pairs au niveau régional et (iii) la revue mutuelle au niveau continental.

Coût estimatif : 1,9 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme 6 : Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
I. Comité National de Coordination et de Surveillance	1 055,70	2 111,40	3 167,10	200,36	2 966,74
2. Dispositif de suivi-évaluation	814,19	1 053,76	1 867,95	0,00	1 867,95
TOTAL PROGRAMME	1 869,89	3 165,16	5 035,05	200,36	4 834,69